

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – PROJET DE LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

Notre système d'enseignement supérieur est paralysé par une organisation cloisonnée et pléthorique. Nos universités souffrent d'un manque de moyens flagrant et de l'absence d'une gestion de ses ressources humaines. Ces handicaps ont un fort impact sur la qualité des formations, ainsi que sur les perspectives offertes aux étudiants comme aux personnels. **Élément fondamental dans une société de la connaissance, notre système d'enseignement supérieur mérite une réforme vaste et ambitieuse, à la hauteur des enjeux.**

Face à ce défi d'avenir auquel notre pays est confronté, la loi proposée par le gouvernement déçoit. Le texte se focalise sur des outils et des moyens ouvrant, certes des possibilités, mais il ne dessine en revanche ni la vision d'ensemble, ni la stratégie, ni le cadre d'un paysage de l'enseignement supérieur largement rénové, adéquat à répondre au défi de la préparation du futur.

Si la loi renforce la direction des universités en la dotant d'une capacité d'initiative renforcée, notamment au niveau du conseil d'administration, elle est muette sur les dispositifs de contrôle par l'État. Sans mécanismes de rétroaction efficaces pour accompagner les mutations qui vont survenir, palier aux effets pervers, et encourager la diffusion des bonnes pratiques entre les établissements, l'État se prive d'une assurance qualité concernant l'un des éléments clés de sa modernisation.

La loi ne dessine pas non plus de dispositifs de gestion des ressources humaines pour ses universités, alors que celle-ci est actuellement réduite à sa simple dimension administrative. Elle se contente de proposer de nouveaux outils (recrutements contractuels, primes au mérite, modulations de service) qui laissent la porte ouverte à toutes les dérives. La généralisation de personnels contractuels laisse augurer difficultés et tensions au sein des structures, ainsi que d'une diminution de l'attractivité des carrières scientifiques pour les jeunes chercheurs français.

L'ANDÈS propose que soit introduit un vrai dispositif de gestion des ressources humaines, comprenant : un dispositif de suivi personnalisé et d'accompagnement des carrières, un dispositif de formation, une évaluation prenant en compte l'ensemble des activités, et comme support un plan d'activité et de formation individuel.

Se concentrant sur les seules universités, la loi ignore la réalité d'un enseignement supérieur cloisonné en officines plus stérilement rivales que complémentaires (universités, classes préparatoires et grandes écoles, filières techniques du secondaire). Ce paysage hermétique limite fortement les perspectives offertes aux étudiants comme aux personnels. Il entretient le repli de « castes », empêchant une bonne irrigation de l'ensemble de la société par une culture de la recherche, handicap majeur dans une société de plus en plus imprégnée de sciences et de savoirs. **Sans redessiner le périmètre de notre enseignement supérieur, et notamment du 1er cycle, la réforme proposée n'aura qu'un impact mineur sur l'efficacité, la lisibilité, et l'attractivité de celui-ci.**

Ainsi, l'ANDÈS considère que cette loi est très loin de poser les fondations de la réforme ambitieuse dont notre enseignement supérieur a besoin. L'urgence et la précipitation avec laquelle la réforme est conduite se ressentent fortement à travers un texte sans perspective qui n'aborde pas les problèmes de fond. Cette loi doit être amendée et articulée avec les autres ambitieux « chantiers » annoncés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de ne pas hypothéquer leur mise en œuvre et leurs résultats. **Décloisonnement, orientation, gestion des ressources humaines, et moyens financiers : ces questions doivent être mises à plat et débattues dans la sérénité et la concertation.** La France a les ressources pour faire de son enseignement supérieur le creuset d'une économie et d'une société de la connaissance dynamique et ouverte sur le monde, ne gâchons pas cette chance.

- Fiche de propositions de l'ANDÈS : « [Réformer notre système de d'Enseignement Supérieur et de Recherche](#) »
- [Précédents communiqués](#)
- [Rejoindre l'ANDÈS](#)